

Communiqué de presse

Lundi 18 janvier 2021

SERVICE PRESSE
VILLE DE GRENOBLE
presse@grenoble.fr
04 76 76 39 21
04 76 76 11 42



Centre de vaccination communal de Grenoble : ouverture de la vaccination covid

La vaccination représente un axe essentiel de la lutte contre l'épidémie de Covid-19. Gratuite et non obligatoire, elle a commencé en France fin décembre 2020 suivant les étapes recommandées par la Haute Autorité de santé (HAS). Elle permet de réduire significativement les formes graves et la mortalité due au virus.

Couplé avec les mesures barrières, le vaccin contribue à maîtriser l'impact de l'épidémie sur le long terme. En l'état actuel des connaissances, les vaccins disponibles ou en cours de développement réduisent la gravité des symptômes mais pas la contagiosité. Il faut donc continuer à s'isoler en cas de test positif, en cas de contact avec une personne positive ou en cas de symptômes. Il faut aussi continuer à appliquer scrupuleusement les gestes barrières et à porter le masque, même pour les personnes vaccinées.

La Ville de Grenoble se mobilise pour la vaccination contre le covid

Sous l'impulsion de l'ARS et sous l'autorité du Département de l'Isère, compétent en matière de vaccination, la Ville de Grenoble se mobilise pour adapter son offre de vaccination à la crise sanitaire. L'objectif pour l'ARS et le Département, à très court terme, est, par-delà l'offre déjà ouverte au CHUGA, de développer une offre de vaccination supplémentaire sur Grenoble (centre municipal situé au 33 rue Chanrion et centre départemental rue Albert 1er de Belgique), Vienne et Bourgoin-Jallieu, à partir des centres de vaccination déjà existants.

Dans un premier temps, le centre est à destination des professionnel-les ciblé-es (soignant-es, pompier-es et aides à domicile de plus de 50 ans) mais également des personnes de plus de 75 ans dès le 18 janvier. L'ouverture à d'autres publics se fera ensuite en fonction du calendrier gouvernemental.

L'organisation opérationnelle de l'augmentation des capacités du centre de vaccination de la Ville se fait en coordination et avec l'aide du Département (dont le Centre municipal de vaccination est délégataire par convention), du CHUGA, de la CPAM de l'Isère et l'ordre départemental des médecins.

Objectifs

Le centre ouvre une ligne de vaccination covid dès le lundi 18 janvier à 14h.

Le centre se met à terme en capacité d'ouvrir 3 lignes de vaccination covid. Compte tenu du risque de pénurie de vaccin, le choix des autorités sanitaires est pour l'instant de n'ouvrir qu'une seule ligne pour ces nouveaux centres.

Le centre municipal continuera en parallèle à assurer les vaccinations nationales et internationales (1,5 à 2 jours par semaine) ces jours-là, il y aura 2 lignes de vaccination, dont une réservée covid.

Prise de rendez-vous

Les centres de vaccination validés par l'ARS ont choisi une organisation commune pour la réservation des créneaux de vaccination à travers la plateforme KELDOC

L'application KELDOC prévoit les motifs de vaccination et les personnes éligibles en fonction des recommandations du moment <https://www.keldoc.com/vaccination-covid-19/isere>

Il est aussi possible de prendre rendez-vous par la plateforme du Département, par téléphone au 04 76 00 31 34.

Au jeudi 14 janvier, les centres n'ont pu ouvrir de rendez-vous de première injection que sur une première période de 4 semaines du lundi 18 janvier au dimanche 14 février.

Les plateformes de prise de rendez-vous enregistrent automatiquement les seconds rendez-vous 28 jours plus tard (en l'occurrence, du lundi 15 février au 14 mars).

L'ouverture des créneaux de première injection au-delà du 14 février sera rendue possible dans un second temps.

Face à la forte demande, la Ville invite les personnes à vérifier régulièrement la disponibilité de nouveaux rendez-vous. Ceux-ci sont conditionnés à l'approvisionnement en vaccins par l'Etat.

Rappel du calendrier gouvernemental

1) Publics les plus vulnérables au virus et les plus susceptibles de développer des formes graves de la maladie : **13 100 personnes à Grenoble**

- les personnes âgées en établissements : établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad), unités de soins de longue durée (USLD), résidences autonomie, résidences services seniors ;
- les personnels qui travaillent dans ces établissements lorsqu'ils sont à risque de développer une forme grave du Covid-19 ;
- les professionnel-les des secteurs de la santé et du médico-social, des pompier-es et des aides à domicile âgé-es de 50 ans et plus et/ou présentant des comorbidités ;
- les personnes handicapées hébergées dans des établissements spécialisés et leurs personnels âgés de 50 ans et plus et/ou présentant des comorbidités ;
- les personnes âgées de 75 ans et plus vivant à domicile.
- les personnes vulnérables à très haut risque en possession d'une ordonnance (personnes traitées par chimiothérapie, atteintes de maladies rénales chroniques sévères, porteuses de trisomie 21...)

2) La vaccination sera élargie à partir de fin février-début mars 2021 aux personnes âgées de 65 à 74 ans, soit **11 650 personnes à Grenoble**.

3) La vaccination sera ouverte à toutes et tous à partir du printemps 2021 et se poursuivra tout au long de l'année, en commençant par :

- Les personnes âgées de 50 à 64 ans (**14 000 personnes à Grenoble**)
- les professionnel-les des secteurs essentiels au fonctionnement du pays en période épidémique (sécurité, éducation, alimentaire) ;
- les personnes vulnérables et précaires et les professionnels qui les prennent en charge ;
- les personnes vivant dans des hébergements confinés ou des lieux clos ;
- le reste de la population majeure.